

Émilie Roy

Mémoire d'Émilie Roy
dans le cadre de la consultation sur la Politique québécoise de la jeunesse

En collaboration avec :
Maison Marie Frédéric

Mars 2015

Je m'appelle Émilie Roy et j'écris ce mémoire pour ceux qui ne peuvent pas le faire, mais surtout pour ceux qui ne le pourront plus jamais. Nous ne sommes pas des statistiques, la maladie mentale ne peut être calculée. Elle est présente et c'est ça qui doit être pris en compte. Les trous dans le système de santé peuvent causer beaucoup de tort aux jeunes et moins jeunes. Le manque de subventions aux services communautaires prive les personnes dans le besoin de recevoir des services adéquats. Les formalités administratives bloquent certaines personnes qui ne savent même pas par où commencer dans leur vie; imaginez-les alors remplir tous ces papiers...

Je suis née en 1986 et je suis la cadette de deux enfants. Entre mon frère et moi, ma mère a subi un avortement thérapeutique et pendant une bonne partie de mon enfance mon frère me disait souvent : « Si l'autre était née, tu ne serais pas là ». Plus tard, ma mère me l'a confirmé en me disant n'avoir toujours voulu que deux enfants. Ma mère est une personne dépressive agressive et je me devais d'être toujours parfaite. Au moindre écart il y avait la crise et pour finir elle s'enfermait dans sa chambre en nous menaçant de nous quitter en nous laissant seuls avec notre père. Je me rappelle que je la suppliais de l'autre côté de la porte de me pardonner, que je ne recommencerais plus. Une fois la crise de ma mère passée, j'avais droit à une maman aimante, douce et affectueuse.

J'ai commencé le primaire à six ans. Au début, j'avais des amis, mais tout s'est compliqué vers la 4^e année. Je me souviendrai toujours de ma première automutilation. J'étais en classe et, comme souvent, les élèves riaient de moi. En colère, j'ai lancé mes ciseaux sur un garçon et les autres se sont levés en criant contre moi. Ils m'entouraient, m'isolant sur ma chaise. Je pleurais, j'avais peur et j'étais paniquée. J'ai alors pris une épingle dans mon pupitre et je me suis mise à gratter mon bras. Gratter et gratter encore pendant que les cris des élèves, mes larmes et la douleur se mêlaient en moi. Plus l'épingle s'enfonçait et plus je ressentais un soulagement; j'avais 9 ans et je me mutilais. Finalement le professeur renvoya les élèves à leur place, et moi chez le directeur. Dès ce jour, je devais rencontrer une psychologue une fois par semaine à l'école, pas parce que je m'étais mutilée, mais parce qu'ils me considéraient comme une enfant agressive et incontrôlable. Cet événement a été le commencement de mon cauchemar : automutilations, intimidations, peur des autres, isolement et tristesse. En 6^e année, j'ai commencé à me défendre en répliquant par l'agressivité physique aux violences psychologiques que je subissais. Je me servais de mes ongles pour marquer les gens qui riaient de moi; j'étais devenue « Émilie la chatte ». Malgré la peur qu'ils avaient de moi, rien ne

changea au niveau de leurs comportements, et bien sûr c'est moi que l'on punissait à chaque fois que je réagissais.

L'an 2000 pour la plupart des gens signifiait la fin du monde. Même si ce ne fût pas le cas, il a signifié pour moi la fin de mon monde et le commencement de ma vie dans le système. En janvier, j'ai fait une fugue de chez mes parents. J'ai appelé la police pour avoir de l'aide et ils m'ont envoyé des transporteurs de la DPJ, qui m'ont transportée au foyer de groupe Ste-Foy. Mon séjour a été de courte durée et j'ai été mise à la porte pour comportements impulsif et suicidaire. J'ai eu le malheur de dire pendant une activité sur le sida qu'il fallait bien mourir de quelque chose. De plus, les autres filles se plaignaient que j'avais des comportements étranges. J'ai été ramenée à l'urgence sociale avec une décision à prendre. Je pouvais retourner chez mes parents avec le suivi d'une éducatrice externe ou aller à l'Escale (centre jeunesse pour fille de Québec). J'ai été envoyée au centre jeunesse pour une évaluation d'un mois, un mois qui dura quatre ans.

Pendant les quatre années de mon adolescence, je n'ai fait que des allées retours du centre jeunesse à chez mes parents. Mes automutilations s'intensifiaient et devenaient un mode de vie. C'était crise par-dessus crise, isolement par-dessus isolement et humiliations par-dessus humiliations. À chaque fois que je me mutilais ou que j'avais un comportement impulsif, ils me mettaient à l'isolement. Je pouvais y passer des heures et même des jours à crier, pleurer, supplier et me faire mal. Je me souviens d'une fois où ils ont été obligés de m'immobiliser par terre en retenant ma tête parce que je n'arrêtais pas de la frapper sur la porte. Mes hurlements devaient s'entendre dans tout le bâtiment, mais pourtant cela recommençait tous les jours, toutes les semaines. Ils m'ont envoyée quelques fois à l'hôpital pour une évaluation, mais j'étais retournée à chaque fois dans cet enfer. La raison était simple; j'ai été diagnostiqué trouble de personnalité limite sévère à 14 ans. L'hospitalisation n'est pas recommandée puisque, selon les psychiatres, mes comportements dénotaient un besoin d'attention et qu'un cadre disciplinaire pouvait suffire à mon cheminement. Pourtant, déjà à cet âge, j'étais sous plusieurs médicaments à dosage élevés. Pourquoi donner autant de médicaments psychiatriques à une adolescente si elle n'a besoin que de discipline?

Je suis sortie du centre jeunesse vers la moitié de mes 17 ans pour retourner vivre chez mes parents, mais le mal était fait. Il m'arrivait de ne pas rentrer plusieurs jours de suite, car j'étais encrée dans l'enfer de la drogue. Je consommais de la cocaïne intraveineuse, et pour me payer ma drogue, je faisais de la prostitution. Je vivais dans la rue aux crochets de ces déviants qui me payaient pour faire ces actes sexuellement inacceptables. Chaque jour je

consommais, mais pour consommer je me faisais violer et parce que je me faisais violer, je consummais. Peu de temps avant mes 18 ans, je me suis présentée à l'urgence sociale et j'ai demandé à être envoyée à l'Escale pour y recevoir de l'aide parce que j'étais désespérée de la consommation et de la prostitution. La réponse de la travailleuse sociale été négative parce que j'allais avoir mes 18 ans bientôt et que c'était une dépense inutile. Les transporteurs m'ont redonné mon sac à dos et sont allés me déposer au terminus Beauport.

J'ai fêté mes 18 ans dans la drogue, mais heureusement pour moi, une intervenante de la maison Dauphine a décidé de m'obliger à choisir entre l'hôpital ou la thérapie. Je suis entrée en thérapie consommation le soir même, mais un mois plus tard j'étais ressortie pour cause de santé (fibromyalgie et endométriose). J'avais réussi à sevrer mon esprit de la drogue, mais mon corps nécessitait désormais que je prenne soin de lui. Je me suis trouvé un appartement, mais le problème c'est que vu mon diagnostic de trouble de personnalité limite sévère, dès mes 18 ans, j'ai été assigné au centre de traitement le Faubourg Saint-Jean. Les portes des services communautaires m'étaient fermées. De plus, on me disait que si je ne faisais pas la thérapie au Faubourg Saint-Jean, je ne pourrais pas contrôler mon TPL. Malheur pour moi, il y a une liste d'attente d'environ 3 ans.

Pendant ce temps d'attente, une seule option se présentait à moi; l'hôpital de jour du Faubourg. Je fus inscrite à cette aide temporaire, mais je n'arrivais pas à cadrer dans leur façon de faire. L'automutilation se fit de plus en plus présente et je me rendais à l'hôpital plusieurs fois par semaine pour des lacérations aux avant-bras. Le médecin généraliste me recousait et me faisait voir en psychiatrie, mais une entente avec le centre hospitalier n'autorisait pas une personne reliée au Faubourg d'être hospitalisée plus que 3 jours. Donc, au bout de 3 jours, ils m'obligeaient à quitter l'hôpital malgré le fait que tous savaient que je reviendrais sûrement le soir même, les points retirés et les plaies ouvertes. J'ai vécu un véritable enfer. Les médecins m'obligèrent à retourner vivre avec mes parents parce que selon eux j'étais incapable de prendre soin de moi. Au fur et à mesure de mes trop brèves hospitalisations, la colère montait en moi, créant une dissociation.

En 2008, suite à une entrevue avec une psychiatre du CHUL, j'étais si en colère qu'une fois de plus on me refuse de l'aide que je l'aie menacé. Je lui ai dit que si elle me croisait dans la rue j'allais la tuer. Je ne savais pas ce que je faisais, je ne savais surtout pas que cela allait m'amener en cour de justice pour menace de mort. La police a été appelée, et ils me conduisirent au poste où ils me mirent en cellule jusqu'au lendemain pour ma comparution. Le lendemain, un avocat me fut alloué, avocat que je vis seulement 5 minutes avant devant passer devant le

juge. Celui-ci m'annonça que mes parents ne souhaitaient pas se porter garants de moi, ils n'en pouvaient plus de tous mes comportements. La solution proposée au juge a été une évaluation psychiatrique pour cause de non-responsabilité criminelle. Mon avocat me dit que j'allais être envoyée au centre de détention de Québec pour un mois. Là-bas, selon ses dires, je devais subir une évaluation à l'infirmerie et je ne serai donc pas avec les autres détenues. Voilà le problème! Il n'y a pas d'infirmerie du côté des femmes au centre de détention de Québec. Dès mon arrivée je fus fouillée, à nue par des gardiennes, qui ensuite m'enfermèrent dans un isolement avec une jaquette anti-suicide. Lorsque je pus sortir, je fus placée dans la fosse aux lionnes. J'étais malade, suicidaire et je fus laissée seule, là, avec toutes ces femmes, qui selon les dires de mon avocat n'auraient pas dû être en contact avec moi. Je fis une tentative de suicide peu après mon arrivée. Je me souviens d'un commentaire d'une des gardiennes pendant qu'elles m'amenaient à l'isolement. Elle était déçue parce que sa chemise était pleine de sang. J'avais les deux bras ouverts et elle ne pensait seulement qu'à sa chemise. Je fus trainée en isolement et des agents d'escortes furent appelés pour m'amener à l'hôpital où j'attendis des heures avant d'être vue par un médecin et qu'il me soigne les avant-bras. Pendant mon attente, les agents d'escortes me disaient que si je devais rester à l'hôpital, je serais menottée 24 heures sur 24 aux mains et aux pieds. Prise de panique, j'ai demandé au médecin de retourner au centre de détention où j'ai fini le mois ordonné par le juge. Et l'évaluation dans tout ça? Un psychiatre est venu me voir 10 minutes pour la faire. J'ai passé 30 jours en prison pour qu'un spécialiste me rencontre 10 minutes. De retour en cour le rapport fut déposé avec la mention criminellement responsable. J'ai plaidé coupable anéantie qu'une fois de plus on me refuse l'aide dont j'avais besoin. J'ai été condamnée à 3 ans de probation.

Quelques mois plus tard, j'ai été arrêtée de nouveau et j'ai été accusée de voie de fait armée parce que je me suis automutilée devant une intervenante de la maison des jeunes. Une intervenante qui me connaissait depuis mes 12 ans et qui a malgré cela appelé la police. J'ai été de nouveau envoyée en prison pour une évaluation psychiatrique, mais cette fois à la demande de la couronne. En plus, l'avocat qui m'avait défendu quelques mois plus tôt n'était pas présent à la cour ce jour-là et un autre me fût attribué. J'ai dû subir les humiliations liées au centre de détention de Québec une seconde fois. De retour en cour 30 jours plus tard et encore criminellement responsable, mon avocat plaida non-coupable pour moi. J'ai pu retourner chez mes parents sous caution dans l'attente de mon procès qui aurait lieu en octobre. Entre le temps de ma libération sous caution et mon procès, je ne vis qu'UNE seule fois mon avocat et il m'avait assuré pouvoir faire tomber les charges. Étant mentalement instable, je me devais de lui faire confiance. Le mois d'octobre arriva et je me suis présentée au palais de justice

de Québec avec ma mère, confiante que tout allait s'arranger. On ne condamne pas quelqu'un pour s'être automutilé...du moins, me semblait-il. Cependant rien ne se passa comme il en avait été convenu. Mon avocat m'a dit qu'il avait fait une offre au procureur et que si je plaçais coupable, je n'aurais probablement qu'une autre probation et des travaux communautaires. Je ne comprenais pas et il m'a expliqué que mon témoignage peu détaillé et comportant des trous noirs ne valait rien face à celui d'une intervenante. Il m'a également dit que son dossier n'était pas préparé pour une défense et que si je plaçais non-coupable, nous devrions revenir dans plusieurs mois. Donc, devant le juge, j'ai plaidé coupable. Sentence : 6 mois de sursis, une probation de 2 ans et je suis dorénavant classée criminelle de premier degré avec mon ADN dans le système.

À peu près à ce moment-là, j'ai fait la découverte d'une chanson qui allait complètement changer ma vie; « Tout effacer » de Marie-Chantal Toupin. Cette chanson m'a bouleversée et j'ai compris que, malgré le tort qui m'avait été fait, j'avais le droit de reprendre tout à zéro et de repartir sur de bonnes bases. J'ai alors pris la décision d'assumer mes responsabilités et de prendre mes choses en main. Puisque j'appartenais au Faubourg Saint-Jean, je ne pouvais pas recevoir d'aide de la part d'une psychologue ou d'un autre service du genre à partir d'un CLSC. J'ai cependant décidé de me forger une thérapie personnalisée avec plusieurs méthodes de rétablissement. Enfin, je ressentais le pouvoir de changer les choses, de me changer et de changer ma vie. En 2009, je suis retournée en appartement seule et je me suis trouvée un emploi de quelques heures par semaine. Il y avait par contre encore quelque chose qui me dérangeait beaucoup. Cela faisait depuis l'âge de 9 ans que je me mutilais et j'avais de nombreuses cicatrices très apparentes. Je m'obligeais à porter des gants allant jusqu'au coude pour les cacher, mais cela n'évitait pas les questions des autres. En 2010, suite à des longues procédures administratives, j'ai pu avoir des traitements au laser afin de minimiser l'apparence de mes cicatrices. J'ai eu sur une dizaine de mois 8 traitements au laser et après cela, malgré que certaines cicatrices se voyaient encore un peu, j'ai pris la décision de voir à ma vie professionnelle. J'ai donné ma démission en juillet 2011 et, en août 2011, je faisais ma rentrée au centre de formation professionnelle Marie-Rollet. Mon parcours scolaire fut exceptionnel. J'ai effectué mon programme autodidacte de 21 mois en seulement 16 mois et j'ai obtenu mon diplôme en janvier 2013. Je n'arrivais pas à le croire, j'avais réussi, moi et moi seule. Une semaine après j'ai trouvé un emploi et je me suis construite une routine personnelle. Pendant les 6 mois où j'ai travaillé là, mon plus gros handicap a été que ma fibromyalgie a commencé à être de plus en plus dérangeante. Dans les derniers temps, je travaillais le jour et je souffrais la nuit. J'ai dû me rendre à plusieurs reprises à l'hôpital en ambulance parce que mes jambes refusaient de bouger. Malgré

toutes mes absences, mon travail était à jour, mais en juillet mon patron m'a annoncé qu'il cherchait à me remplacer. Il n'avait pas confiance en moi, car il ne pouvait pas savoir quand j'allais être présente ou non. Il alla même jusqu'à me dire que si j'étais si invalide que ça, j'avais juste à rester sur l'aide sociale. J'ai démissionné la journée même tellement j'étais bouleversée qu'il veuille me congédier à cause de ma maladie. Trois semaines plus tard, j'ai été hospitalisée à l'Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec pour trouble de l'adaptation et de l'humeur. Mes émotions étaient au plus bas, mes douleurs étaient au plus haut et moi, je ne savais plus du tout où j'en étais. Le psychiatre qui me prit en charge m'envoya à ma sortie de l'hôpital au Centre de Croissance Renaissance, une thérapie en santé mentale. Pour ajouter à mon malheur, j'ai été mise à la porte à cause de grafignes que je me fis volontairement sur une jambe. Le pire c'est que c'est moi qui leur ai dit, parce que je voulais comprendre pourquoi après 5 ans sans comportement impulsif je m'étais mutilée. Je suis retournée à l'hôpital désorientée et en colère. J'avais de nouveau payé pour mon honnêteté. Pendant la semaine où j'ai été hospitalisée, j'ai fait une demande d'admission à la Maison Marie-Frédéric. Je suis actuellement à la Maison Marie-Frédéric depuis le 9 janvier 2014 et grâce à eux, j'ai confiance de retrouver un équilibre dans ma vie et de la maintenir.

En écrivant ce mémoire, je me suis rendu compte qu'à plusieurs reprises il aurait été possible de m'aider, si seulement les personnes ou les événements auraient pu être mieux gérés. Mes recommandations pour la Politique québécoise de la jeunesse sont :

- Former le personnel scolaire dès le primaire pour reconnaître les signes précurseurs d'un trouble en santé mentale et mieux gérer les cas où ces signes sont présents;
- Agir de manière plus directe envers les élèves qui commettent des actes d'intimidation. Arrêter de donner des avertissements et faire un renvoi immédiat;
- Évaluer les conditions des jeunes TPL en centre jeunesse et régler les autorisations pour les passages en isolement;
- Améliorer le passage vers la majorité pour les jeunes, afin que de l'aide leur soit accordée même à quelques mois de leurs 18 ans;
- Éliminer le couloir créé par le Faubourg pour permettre à ces gens de recevoir plus d'aide spécifique relié à un problème de dépendance;
- Fournir de l'aide administrative pour les personnes à capacités réduites afin de leur permettre de recevoir tous les services dont ils peuvent avoir besoin au niveau des services gouvernementaux;

- Faire des formations auprès des employeurs pour les sensibiliser aux problèmes de santé mentale afin de permettre à plus de personnes de se trouver un emploi sans subir de la discrimination;
- Améliorer le service d'aide juridique pour éviter que des gens soient jugés coupables seulement parce que leur avocat, qui ne prend pas le temps de monter un dossier, propose un arrangement à la couronne sans vérifier la validité des faits;
- Améliorer les subventions générales au niveau des services communautaires afin de leur permettre de fournir un service constant, et non prioriser les subventions dirigées vers des problématiques spécialisées.

En conclusion, je voudrais vous rappeler le fait que plusieurs épreuves de ma vie auraient pu m'être évitées si les intervenants de première ligne et les services étaient réévalués plus fréquemment. J'aurais pu être supportée si mon professeur avait été formé face à des situations de crises. Je n'aurais pas vécu des jours de cauchemar en isolement si les autorisations avaient été réglementées de manière à ne pas brimer les droits de la personne. Je pourrais plus facilement me trouver un emploi si les employeurs étaient sensibilisés aux capacités des personnes ayant un trouble de santé mentale. Je ne serais pas une criminelle de premier degré si mon avocat avait pris le temps de bien voir à mon dossier. Finalement, j'aurais sûrement pu m'en sortir plus tôt si des ressources communautaires avaient pu m'accueillir sans les contraintes que le Faubourg place en dehors de leur propre thérapie. J'espère sincèrement que mon histoire puisse ouvrir les yeux du gouvernement pour leur permettre de voir que des enfants, de jeunes adultes et même des adultes sont pris dans les défauts du système du Québec.